

Nombre de
Membres en
Exercice
15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

Qui ont pris
Part à la
Délibération
12

SEANCE DU 19 FEVRIER 2025

Date de la
Convocation
12/02/2025

L'an deux mil vingt cinq
le dix neuf février
à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur BOMPUIS Yves, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BLACHON
Daniel, BROCARD Béatrice, DEVUN Carole, FAVARON Jacques,
MELLADO Nicolas, ODIN Edwige, PATOILLARD Emilie,
SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.
EXCUSES : FAURE Emilie, SABOT Norbert.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Madame Elisabeth ROYON a été nommé secrétaire de séance.

N° 2025/01/11

**APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2024
BUDGET LOTISSEMENT**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour
l'année 2024 du budget lotissement de la commune, lequel peut se
résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		139 791,86 €	106 925,27 €		106 925,27 €	139 791,86 €
Opérations de l'exercice	120 453,40 €	154 396,35 €	97 725,72 €	106 925,27 €	218 179,12 €	261 321,62 €
TOTAUX	120 453,40 €	294 188,21 €	204 650,99 €	106 925,27 €	325 104,39 €	401 113,48 €
Résultats de clôture		173 734,81 €	97 725,72 €			76 009,09 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	120 453,40 €	294 188,21 €	204 650,99 €	106 925,27 €	325 104,39 €	401 113,48 €
RESULTATS DEFINITIFS		173 734,81 €	97 725,72 €			76 009,09 €

AR Prefecture

043-214302275-20250219-2025_01_11-DE
Reçu le 04/03/2025

.../...

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote) :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement de la commune de Saint-Victor-Malescour.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures

L'adjoint au Maire
Frédéric TEYSSIER



La secrétaire de séance,
Elisabeth ROYON

AR Prefecture

043-214302275-20250219-2025_01_11-DE
Reçu le 04/03/2025